

**Postulat Philippe Grobéty et consorts – Enfin réaliser un palier hydroélectrique sur la partie vaudoise du Rhône**

*Texte déposé*

A la fin du mois de novembre 2016, une demande de concession a été déposée et mise à l'enquête pour le projet de palier hydroélectrique Massongex-Bex-Rhône (MBR)

Il s'agit d'une bonne nouvelle, puisque cela fait plus de trente ans que l'idée de centrale électrique au fil du Rhône a été évoquée. Le projet MBR porté par des sociétés électriques vaudoises et valaisannes prévoit une production équivalente à la production de quinze éoliennes. Il permet d'exploiter une partie intéressante du potentiel hydro-électrique de la partie vaudoise du Rhône.

Pour rappel, la consommation électrique dans notre pays est en hausse constante. Même si les potentiels d'économie sont loin d'être épuisés et que nous devons continuer les efforts dans ce domaine, il est aussi nécessaire d'utiliser nos ressources d'énergie renouvelable et d'en augmenter notre production.

A l'heure où nous voulons tous nous passer de l'énergie nucléaire, un tel projet se doit d'être soutenu et est réjouissant. Ce d'autant plus que sa réalisation doit se faire en coordination avec les travaux de correction du Rhône.

Pour permettre à ce projet de se réaliser et pour pouvoir envisager d'autres exploitations de notre potentiel hydroélectrique, il est important d'avoir le soutien du canton de Vaud qui doit agir de concert avec le canton du Valais. C'est pourquoi je souhaite, par ce postulat, que le Conseil d'Etat nous présente un rapport qui réponde aux interrogations suivantes :

- Y a-t-il d'autres projets de palier hydroélectrique sur la partie vaudoise du Rhône, par exemple celui d'Illarsaz, qui ont une chance de voir le jour ?
- Qu'en est-il de la problématique de l'aménagement du territoire et de l'affectation du sol pour la réalisation d'un tel barrage ?
- Le canton a-t-il une stratégie dans son programme énergétique pour régler le problème du coût de l'électricité qui ralentit et même parfois bloque les projets de production d'énergie renouvelable ?

*Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures.*

*(Signé) Philippe Grobéty  
et 39 cosignataires*

*Développement*

**M. Philippe Grobéty (PLR) :** — Cela fait maintenant plus de trente ans que l'idée de créer une dizaine de paliers électriques au fil du Rhône a été évoquée. Il y a dix ans, cette idée a même été débattue devant ce Grand Conseil au travers d'un postulat, déposé à l'époque par le député Olivier Français. Aujourd'hui, avec la demande de concession pour le projet de palier hydroélectrique Massongex - Bex - Rhône (MBR), nous avons un espoir qu'une première étape se réalise. L'énergie hydraulique est une énergie renouvelable à fort potentiel. Par exemple, ce palier produira l'énergie de 15 éoliennes — et ce n'est qu'une petite partie des potentiels du Rhône !

Nous le savons : la consommation électrique de notre pays est en hausse. Même si les potentiels d'économies sont loin d'être épuisés et que nous devons continuer les efforts dans ce domaine, il est aussi nécessaire d'augmenter notre capacité de production. En 2009, d'ailleurs, le Conseil d'Etat répondait à une interpellation en expliquant qu'une mesure prise pour assurer l'approvisionnement électrique de notre canton reposait sur l'énergie hydraulique et en particulier les ouvrages sur le Rhône ; le palier de Massongex y était cité.

Le canton se doit donc non seulement de soutenir le projet qui est maintenant en cours, mais aussi les futurs projets de développement le long du Rhône. C'est pour cela qu'au travers de mon postulat, je demande que l'on débattenne de trois questions :

1. Y a-t-il d'autres projets de paliers hydroélectriques ayant une chance de voir le jour sur la partie vaudoise du Rhône, soit entre Massongex et le lac, le projet d'Illarsaz, par exemple, dont on a beaucoup parlé à une époque ?
2. Qu'en est-il du processus engagé avec l'Etat du Valais pour l'affectation du sol pour la réalisation du barrage de Massongex ?
3. Le canton a-t-il une stratégie, dans son programme énergétique, pour régler le problème du coût de l'électricité, qui ralentit et bloque même parfois les projets de production d'énergie renouvelable ?

Bien sûr, on pourrait se poser encore beaucoup d'autres questions, comme savoir s'il y a, de la part des deux cantons, une volonté de s'engager à réserver des surfaces utiles pour d'autres projets hydrauliques, tant au niveau de la propriété que de l'affectation du sol ? Je me réjouis d'en débattre en commission avec vous.

**Le postulat, cosigné par au moins 20 députés, est renvoyé à l'examen d'une commission.**